

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:      Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
                                 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire  
                                 M. MARIO DUMAIS, commissaire  
                                 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 29

---

Séance tenue le 3 décembre 2002, à 19 h 30  
Salle de l'OTJ de Saint-Omer  
106, route 132  
Saint-Omer

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2002

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. Luc Potvin.....	4
M. Marc Tétreault .....	19
M. Michel Chouinard .....	36
MOT DE LA FIN .....	43



**SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2002**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors bonsoir tout le monde, bienvenue à cette huitième séance de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. C'est la huitième séance de la première partie bien sûr.

10

Alors je vais commencer tout de suite avec les dépôts de documents ou les questions laissées en suspens.

15

J'invite également les citoyens dans la salle qui souhaitent poser des questions à la Commission à s'inscrire au registre qui est tenu à l'arrière de la salle. Et je vous rappelle que lorsque je vous invite à prendre la parole, vous avez droit à deux (2) questions à chacune de ces occasions, et il vous est possible bien sûr de vous réinscrire si vous souhaitez poser un peu plus de questions à la Commission.

20

---

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

25

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Avant tout, on va procéder aux questions laissées en suspens et au dépôt de documents. Donc je demanderais à monsieur Sanfaçon s'il a des réponses à nos questions laissées en suspens cet après-midi?

30

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

35

Bonsoir madame la Présidente. D'abord j'ai trois (3) éléments. Le premier, c'est, tel que mentionné cet après-midi, le dépôt de la grille d'évaluation des projets individuels qui est utilisée par la Direction régionale Gaspésie-les-Îles, en regard de l'application de son programme de support à l'agriculture et à l'agroalimentaire en région.

40

Deuxièmement, je vais demander à madame Brassard d'expliquer un petit peu la question du statut juridique qui est restée en suspens dans le recensement de Statistique Canada.

Et finalement, si vous pouvez me revenir, on a une petite correction à apporter à des informations transmises cet après-midi par monsieur Racine.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

45

On peut peut-être procéder tout de suite, ça va!

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

50

Alors j'inviterais madame Hélène Brassard à venir expliquer un petit peu la question du statut juridique.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

55

Bonsoir madame Brassard.

**PAR Mme HÉLÈNE BRASSARD:**

60

Bonsoir. Le recensement, on l'a vu à quelques reprises, c'est une déclaration que les entreprises agricoles, les producteurs font à Statistique Canada.

65

Il y a une question qui porte sur le statut juridique. On propose aux producteurs cinq (5) titres juridiques, cinq (5) formes juridiques qui sont les suivantes : la ferme individuelle à propriétaire unique, la société de personnes sans contrat écrit, la société de personnes avec un contrat écrit, la compagnie ou corporation familiale, incluant les entreprises qui ont un seul actionnaire, et les compagnies ou corporations non familiales.

70

Ils ont également la possibilité d'écrire "autre" s'ils ne se sentent pas concernés. Le recenseur, à ce moment-là, peut soit reclasser l'entreprise suite aux explications qui y sont données pour reprendre un des cinq (5) éléments. Ou encore va le conserver comme "autre", et ce qu'on retrouve souvent là-dedans, c'est des communautés religieuses, des hôpitaux qui ont parfois des centres agricoles associés à ça, des réserves indiennes qui n'ont pas un statut juridique de ce type-là.

75

Quand on vous a mentionné, c'était le cas lors de ma présentation à Saint-Hyacinthe aussi, on ne s'intéresse pas aux tailles, on ne définit pas une ferme familiale non plus, on ne s'intéressait qu'à la propriété et aux liens de famille entre les propriétaires.

80

Donc c'est assez évident qu'une ferme individuelle, le propriétaire unique, on se posait pas vraiment la question. Compagnie ou corporation familiale, c'est l'entreprise agricole qui s'est déclarée comme telle. Et dans les sociétés de personnes, on proposait souvent que ce soit souvent le cas de membres d'une même famille, étant donné le type de contrat que ça suppose entre les partenaires, les engagements qu'il y a entre les partenaires, c'est souvent un mode qui est préféré.

85

Je peux pas vous donner un pourcentage de sociétés, selon le recensement, qui seraient absolument familiales, c'est pour ça qu'on vous dit souvent que ça peut aller jusqu'à, par exemple, neuf (9) entreprises sur dix (10) qui seraient des entreprises à propriété familiale ou à

90 caractère familial. Mais je pense pas qu'en aucun temps on peut vous dire que c'est une ferme  
familiale. Ça, là-dessus, on a la même problématique que tout le monde, on n'a pas une  
définition à vous donner précisément là-dessus, autre que celle-là que nous, on utilisait via les  
statistiques du recensement.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

95

Monsieur Dumais.

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

100

Alors vous nous expliquez en particulier à propos des corporations qui sont classées  
comme corporations familiales ou non familiales, que ça résulte du fait que le répondant lui-  
même a choisi d'indiquer : nous sommes une corporation familiale ou non familiale?

**PAR Mme HÉLÈNE BRASSARD:**

105

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

110

Mais supposons qu'un recensé, comme vous l'avez expliqué, il peut demander des  
explications au recenseur, si le recensé disait, bon, moi, je suis actionnaire d'une corporation,  
mais je suis pas sûr si c'est une corporation familiale ou si c'est une autre sorte de corporation.

115

Est-ce que dans le recensement, on a les explications à donner au recensé pour lui  
permettre de déterminer s'il s'agit d'une corporation familiale ou non?

**PAR Mme HÉLÈNE BRASSARD:**

120

Ça, c'est une bonne question. J'ai pas le guide du recenseur avec moi. Je peux le  
demander aux gens de Statistique Canada; habituellement, c'est très légal par contre, il est bien  
mentionné que c'est une forme juridique.

125

Et c'est sûrement ce qui lui est mentionné, que ça l'a force de contrat en arrière de ça, de  
papiers légaux. Sûrement que le recenseur doit lui répondre quelque chose comme ça.

Je peux demander à Statistique Canada sans problème, leur demander s'ils utilisent des  
papiers complémentaires avec ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

130

Merci madame Brassard.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

135 Et finalement cet après-midi, monsieur Racine a mentionné à votre demande les effectifs de la région, il aurait un correctif à y apporter.

**PAR M. BERNARD RACINE:**

140 En effet, à votre question, monsieur Beauchamp, c'est quinze (15) personnes que compte la Direction régionale dont dix (10) conseillers. J'avais oublié les collègues, entre autres ceux des Îles-de-la-Madeleine.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

145 Vous êtes mieux de les trouver avant de retourner au bureau!

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

150 Habituellement, on dit que la distance n'a pas d'importance, mais c'est pas toujours le cas!

Monsieur Verreault, vous avez un document à déposer, je crois?

155 **PAR M. GUY VERREULT:**

Oui madame. En réponse aux interrogations de l'intervenant cet après-midi, monsieur Martin Dorais voudrait déposer un document qui fait le portrait faunique de la région et de l'importance des rivières à saumon qui fait partie des préoccupations majeures de la clientèle ici.

160 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors est-ce que ce document a un titre bien précis?

165 **PAR M. MARTIN DORAIS:**

Ça s'intitule "Le Plan de développement régional des ressources fauniques".

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

170 D'accord. Alors le document va être déposé. Vous le remettez à la secrétaire du secrétariat de la Commission.

Est-ce qu'il y a d'autres documents à déposer? Non.

175

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LUC POTVIN**

180

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors maintenant, j'inviterais un premier intervenant ce soir, monsieur Luc Potvin.

185

**PAR M. LUC POTVIN:**

Bien c'est ça, puis une question en suscite une autre! Je profite donc de votre passage puis de tout le champ d'expertise qui est ici pour peut-être approfondir certaines notions.

190

Il y a un intervenant en fin d'après-midi qui avait une question relativement à la marge bénéficiaire nette dégagée par un élevage conventionnel, c'était une question que je trouvais terriblement pertinente.

195

En suivi à cette question-là, j'aimerais peut-être demander si c'était possible d'avoir l'information suivante, à savoir, en faisant référence à un marché spécifique, je pense entre autres notamment au marché du biologique qui donne une prime, on faisait mention d'une prime de cent pour cent (100 %) par rapport au conventionnel, ça peut être moins que ça, c'est quelque chose qui demanderait à être confirmé.

200

Je sais également qu'il existe d'autres marchés, notamment sur le marché du nord-est américain où il se vend un porc qu'on appelle un porc santé qui est réputé produit sans antibiotique et en gestion solide, qui, celui-là, recevrait une prime de cent pour cent (100 %).

205

Donc sur des marchés spécifiques comme ça, quelle serait la taille des élevages requis pour atteindre la même marge bénéficiaire nette que les élevages en conventionnel?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Robitaille ou monsieur Sanfaçon?

210

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

215

On n'a pas la réponse. La question est tout à fait très pertinente, et je me référerais à mes collègues du ministère de l'Agriculture, parce que là, on parle de coûts de production, on parle d'analyse de marché.

Je sais pas si monsieur Sanfaçon a des éléments ou on pourra revenir auprès de la Commission.

220

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Je pense qu'il va falloir revenir, parce que ces marchés-là, pour la plupart, sont très récents.

225 Il n'y a pas, à ma connaissance, d'évaluation qui en a été faite. Si on nous demande d'en faire une, je pense qu'il va y avoir du temps à y consacrer, parce que c'est pas usuel.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

230 Et je pense que ce sera pas superflu de le faire de toute façon, parce que j'imagine que dans certaines régions, la question va être posée, là, dans d'autres régions comme Baie-Saint-Paul peut-être la semaine prochaine.

Monsieur Beauchamp.

235

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Oui, j'aimerais qu'on m'explique les concepts de base de ça, là. Quand on parle d'une prime de cent pour cent (100 %) par rapport au conventionnel, qu'est-ce qu'on veut dire là? 240 Qu'est-ce que ça signifie, ça?

C'est cent pour cent (100 %) de profit ou cent pour cent (100 %) du coût de vente, du prix de vente?

245 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

C'est que ça coûte cent pour cent (100 %) de plus, c'est ça que vous voulez dire?

**PAR M. LUC POTVIN:**

250

Bien, non. Moi, ce que j'entendais par là, c'est tout simplement le prix de la carcasse, disons, je sais pas, moi, supposons...

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

255

Supposons un porc de cent huit kilos (108 kg), ça vaut combien actuellement? Le porc du marché, c'est cent huit kilos (108 kg)?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

260

Quatre-vingt-cinq kilos (85 kg).

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**



265           Quatre-vingt-cinq kilos (85 kg), bon. C'est vrai qu'une fois qu'il est tué, il est plus léger. Il faut enlever le sang puis les entrailles, bon! Mais quatre-vingt-cinq (85 kg), ça vaut combien?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

270           Ça l'a varié dans le temps, environ entre cent quarante (140 \$) et cent soixante dollars (160 \$) la carcasse, et c'est la même chose depuis à peu près vingt (20) ans. On est toujours à peu près au même prix.

275           On a eu dans des thématiques, je pense, des présentations où on avait des graphiques avec aussi les valeurs de la stabilisation, et puis on voit que ça se tenait toujours entre cent quarante (140 \$) et cent soixante (160 \$) le prix carcasse.

280           Maintenant, si on fait référence à des trucs comme des jambons types prosciutto, ces choses-là, c'est un marché qui est en devenir au Québec.

285           Le biologique, à ma connaissance, on a un producteur qui est en accréditation, mais je suis pas sûr de celle-là. Il y en a un en Abitibi dont on a entendu parler. À ma connaissance, il y en a un dans Charlevoix qui est embarqué dans une démarche biologique, mais je sais pas où il en est présentement.

290           On a aussi des gens qui ont mis, pas des appellations, mais je dirais des labels comme de porc nature ou des trucs comme ça, mais quelle est la valeur qu'ils en retirent du marché, on n'en a pas idée.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

          Mais j'aimerais, si monsieur utilise l'utilisation cent pour cent (100 %), j'aimerais...

**PAR M. LUC POTVIN:**

295           OK, bien, pour revenir précisément à cette notion-là, c'est que tout simplement le prix offert aux producteurs varie du simple au double, à savoir pour une carcasse payée cent soixante dollars (160 \$), sur le marché biologique elle se situerait à ce moment-là à trois cent vingt dollars (320 \$).

300           Les données que j'ai viennent de quelqu'un du Groupe Breton qui cherchait, j'ai eu un appel à un moment donné, l'été dernier, de quelqu'un du Groupe Breton qui cherchait activement des carcasses de porcs produits certifiés biologiques, et c'était principalement destiné soit au marché américain, d'après ce que j'ai compris, ou au marché japonais.

305           En ce qui concerne l'autre catégorie...

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

310 On va peut-être revenir à monsieur Robitaille!

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

315 Oui madame la Présidente. À titre d'information, j'ai ici les prix moyens payés aux producteurs, donc les prix du marché.

320 L'année 2002, on a un estimé qui serait aux environs de cent vingt-quatre dollars et quatre-vingts (124,80 \$). Et si on prend une moyenne des cinq (5) dernières années, c'est cent quarante-trois (143 \$). Les huit (8) dernières années, cent quarante et une (141 \$) et ainsi de suite. Ça joue aux alentours de cent quarante-cent quarante-cinq (140 \$-145 \$), et on a les prix à toutes les années, là. Ça doit être sur la base des indices cent (100) probablement.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

325 D'accord. Monsieur Potvin!

**PAR M. LUC POTVIN:**

330 J'allais enchaîner en rapport avec l'autre catégorie de marché, cette fois-là c'est pas nécessairement du biologique, on parle plus, je sais que le Groupe Breton utilise l'appellation porc nature ou porc santé, en tout cas!

335 Toujours est-il que c'est un porc qui est vendu, comme j'en faisais mention tantôt, principalement sur le marché du nord-est américain et qui doit être produit certifié produit sans antibiotique. Également l'alimentation qui est utilisée, je crois, pour ce porc-là, c'est ce qu'on appelle des grains santé. Les grains santé, au contraire des grains biologiques, ce sont des grains qui sont produits sans intrants de synthèse pendant l'année de la culture comme telle.

340 C'est une appellation qui a été développée par quelqu'un au MAPAQ, monsieur Lachance, Pierre Lachance; grains santé, c'est quelque chose qui se développe de plus en plus au Québec et qui sert à l'alimentation notamment du porc qui reçoit ce label-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

345 De toute manière, moi, je pense que ce serait intéressant que vous puissiez nous produire, de concert avec la Financière, si c'est requis, un document qui nous permet d'apprécier justement les différences de coût et les différences de prix au marché selon le type de production.

350 Monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Grains santé, est-ce que ça veut dire sans OGM ou si c'est autre chose?

355

**PAR M. LUC POTVIN:**

Également, oui. Donc sans intrants de synthèse l'année de la culture, plus garantie sans OGM également. Oui, je l'avais oubliée, celle-là.

360

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

OK, merci.

365

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors on va attendre l'information du ministère, je comprends que ça va vous prendre plus que deux (2) heures?

370

Pensez-vous produire ce document dans un laps de temps quand même assez court?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

375

Bien, je vais voir, parce qu'il y a deux (2) choses qu'il faut faire ressortir. Il y a des appellations, comme le biologique, qui sont des appellations réservées en vertu de la Loi sur les appellations réservées adoptée par le ministère en 1996, je me rappelle celle-là, c'était une que j'avais présentée!

380

Et sur cette loi-là, on peut avoir trois (3) – on a les attestations spécificités, on a les appellations d'origine contrôlée et on a les modes de production. Alors le biologique est un mode de production.

385

Il y a un organisme de certification qui accrédite, des gens qui font de l'accréditation, c'est-à-dire un organisme d'accréditation qui accrédite...

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Des producteurs.

390

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Bon, l'inverse!

Donc ça, c'est une chose.

395

Et il y a un cahier de charges minimales qui est déterminé par le conseil d'accréditation, et les gens qui certifient peuvent avoir une marque de commerce biologique, mais l'appellation n'est donnée par le ministre que s'il y a respect du cahier de charges du conseil d'accréditation.

400 Puis il y en a d'autres aussi qui ont des marques de commerce. Bon, on a entendu parler, un exemple, ça, c'est des cahiers de charges qu'une entreprise se donne et qui est plus comme un mode de fabrication qu'elle contrôle elle-même et qu'elle publicise elle-même et pour laquelle elle tente d'obtenir un prix sur le marché, en fonction de ce que le consommateur souhaite avoir et pour lequel il n'y a pas nécessairement certification par un organisme tiers  
405 comme c'est le cas au niveau du biologique.

Et c'est peut-être plus difficile à ce niveau-là d'avoir des informations qui sont plus de nature d'entreprise.

410 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Dumais.

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

415 Effectivement, dans le prolongement de ça, mais probablement que vous le vérifierez dans vos recherches, mais à travers les services que le ministère de l'Agriculture rend, il y a des services à des gens qui veulent s'établir; parmi ces services-là, il y a de leur donner de l'information, un budget type sur une exploitation agricole dans telle ou telle production.  
420 J'imagine que ces données-là sont encore disponibles peut-être par le CREAQ.

Or au fond, l'idée est un peu aussi de se demander, est-ce que, étant donné que le ministère de l'Agriculture s'est donné comme une de ses politiques, de faire la promotion de l'agriculture biologique, alors à quelqu'un qui veut partir en production biologique, à votre  
425 connaissance, est-ce qu'il y a des budgets types comme il y en a pour la production conventionnelle, pour des gens qui veulent s'orienter dans ces secteurs-là?

Mais j'imagine que vous aurez peut-être à rechercher ce genre de choses là dans votre travail. Je sais pas si vous avez déjà des commentaires à faire, à savoir que oui ça existe ou  
430 non, ça n'existe pas ou il faudra le vérifier!

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

435 Il va falloir vérifier s'il y a des budgets types, surtout plus spécifiquement par rapport à la production porcine. Le biologique dans le porc est quand même assez récent.

Mais je profite de l'occasion pour vous dire que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, cet après-midi, a annoncé la reconduction du programme d'aide à l'agriculture biologique qui se terminait cette année, pour les deux (2) prochaines années.

440

Alors ça démontre l'importance que le ministère accorde à l'agriculture biologique.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

445

Et ce programme d'aide consiste en quoi, monsieur Sanfaçon?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Madame la présidente, il était pas trop loin!

450

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Vous allez pouvoir nous le déposer aussi?

455

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Je pense que ça a déjà été fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

460

C'est déjà fait, d'accord!

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

465

En tout cas, j'avais eu l'occasion d'en parler. C'est un programme qui a trois (3) volets.

Le premier concerne l'appui à la certification, à la surveillance et au contrôle de l'appellation biologique pour l'ensemble des produits biologiques vendus au Québec.

470

Alors c'est de soutenir les activités de contrôle de l'appellation biologique et informer les producteurs et les transformateurs.

Alors ce qu'on vise, dans le fond, c'est l'accréditation des organismes de certification. C'est une aide qui est versée au conseil d'accréditation.

475

Le deuxième volet, c'est l'appui au transfert du savoir-faire, et ça rejoint un petit peu la préoccupation de monsieur Dumais sur les entreprises agricoles. Alors l'objectif est d'assurer un accès à la formation, l'information et au soutien technique et accroître la recherche et le transfert technologique.

480

Et le type de projet visé, c'est la mise sur pied de clubs d'encadrement technique biologique. On a des clubs d'encadrement technique pour différentes productions, comme on a des clubs agroenvironnementaux. Et là, c'est pour aider, les clubs d'encadrement technique

485 biologique, c'est pour présentation d'une agriculture biologique aux corporations de recherches  
afin d'en favoriser l'émergence. Présentation de colloques spécialisés par secteur de  
production, en production biologique évidemment.

490 Réalisation de guides de production biologique, réseautage des producteurs biologiques,  
réseautage de l'expertise en agriculture biologique, parce qu'étant donné que c'est en  
émergence, c'est un maillon qu'il faut renforcer, toute la question de l'expertise.

Et finalement, la diffusion de l'information sur l'agriculture biologique.

495 Et le troisième volet concerne l'appui à la mise en marché adaptée, avec l'objectif de  
structurer et organiser cette mise en marché là. Et le type de projet visé, c'est l'analyse des  
différentes formules possibles de regroupement de l'offre, la mise sur pied d'une source  
d'information pour les prix courants sur les produits biologiques québécois, canadiens et  
étrangers, la validation des perspectives et coûts de production de l'offre et de la demande de  
500 produits biologiques sur le marché local et international, et diffusion de l'information sur toute la  
question de la mise en marché et le soutien au réseau de distribution, parce que ça aussi, c'est  
quelque chose qu'il faut renforcer, notamment dans les productions qui débutent sous  
l'appellation biologique. Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

505 Merci. Monsieur Dumais.

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

510 Puisque vous parliez de mise en marché adaptée, je sais pas si vous disposez de  
l'information suivante! En principe, tous les porcs produits au Québec doivent être vendus à  
travers l'agence de vente.

515 Est-ce que dans le cas d'un porc biologique, est-ce qu'il devrait également passer à  
travers l'agence de vente centralisée et si oui, est-ce que le porc biologique élevé suivant des  
critères, un cahier de charges pour le porc biologique, est-ce qu'il pourrait être identifié au long  
de la scène?

520 Monsieur se réfère à une entreprise d'abattage qui offre tel prix pour des porcs  
biologiques, alors qu'en est-il, est-ce que dans un cas comme celui-là, les transactions peuvent  
se faire directement du producteur biologique à l'abattoir, ou est-ce que les porcs doivent passer  
par l'agence centralisée?

525 S'ils doivent passer par l'agence centralisée, normalement tous les porcs sont payés le  
même prix, alors qu'en est-il, si vous avez l'information en main?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Je demanderais à monsieur Michel Ouellet de répondre à cette question.

530

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir monsieur Ouellet.

535

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Pour répondre à votre question, la convention de mise en marché au niveau du porc, les producteurs ne sont pas nécessairement obligés de toujours passer via l'enchère électronique.

540

Ils peuvent passer via d'autres canaux. Tout ce qu'ils ont à faire dans ce temps-là, c'est l'abattoir où ce qu'ils font affaire envoie le prélevé de la cotisation de l'assurance stabilisation à l'enchère électronique qui, eux, assurent le relais à la Financière.

545

Les abattoirs qui abattent cinquante mille (50 000) porcs et moins par année ne sont pas assujettis à la convention de la mise en marché. Alors on peut penser qu'un abattoir qui abatrait du porc biologique et qui aurait pas nécessairement un très gros volume, le producteur pourrait envoyer directement ses porcs à cet abattoir-là, il aurait pas de difficulté en termes de fonctionnement via la convention de mise en marché.

550

Sauf qu'il y a toujours l'aspect distance pour se rendre à l'abattoir qui pourrait être un frein. Ça prendrait des gens qui sont regroupés dans un secteur qui est pas trop éloigné.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

555

Oui monsieur Beauchamp.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

560

Est-ce que ça veut dire que s'il y a une filière plus spécialisée dans du biologique ou dans des catégories qu'on a évoquées devant se développer, elle aurait tendance à prendre la filière ou le chemin d'abattoir un peu particulier?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

565

Oui. Oui, effectivement.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

570 Si vous permettez, dans l'état actuel des conventions en vigueur, c'est ce que Michel explique. Maintenant, il est pas exclu, parce qu'il y a des réflexions sur les mécanismes, il est pas exclu d'envisager d'autres mécanismes éventuellement.

Mais ce que Michel vous présente, c'est l'état actuel des choses.

575

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Parce que vous pourriez possiblement le compenser par les processus de traçabilité dont on a parlé antérieurement, j'imagine? Par la traçabilité, vous sauriez toujours d'où vient le porc et quel est le type d'élevage de catégorie à laquelle il appartient?

580

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Effectivement.

585

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Parce que ça fait plusieurs fois que les gens soulèvent cette question-là ici et ils l'ont soulevée en Abitibi aussi. On dirait qu'il y a une volonté de production dans des créneaux plus spécialisés, est-ce que vous avez des programmes à cette fin pour développer ce genre de créneaux, est-ce qu'il y a une demande que vous ressentez de ce côté-là et est-ce que de votre part, il y a une recherche proactive?

590

Au fond, essayez-vous d'influencer la production ou si vous suivez simplement ce que les gens demandent?

595

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Comme je vous mentionnais il y a quelques instants, le créneau qui a fait le plus pour le moment objet de réflexion et de développement au ministère, en termes de soutien, est celui du biologique, à la fois pour l'encadrement légal et à la fois pour la préservation de l'appellation, parce que c'est un élément important.

600

À la fois, là, notre défi, il est en regard des produits qui rentrent sur le marché du Québec et qui proviennent d'endroits où, par exemple ailleurs au Canada, où il n'y a pas à l'heure actuelle de régime légal d'encadrement de l'appellation biologique, de telle sorte que le consommateur, par exemple, pourrait être induit en erreur par une appellation qu'il y a sur une boîte, puis ce qui n'est pas le cas pour les produits québécois.

605

Il y a aussi certains produits de terroir qui font l'objet, dans les directions régionales, comme on le mentionnait un petit peu cet après-midi, certains créneaux de niches qui font l'objet de préoccupations particulières de la part des directions régionales, comme on le mentionnait, et qui sont souvent issus de la concertation des tables agroalimentaires.

610



615 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Donc des produits de niches sont analysés d'une manière particulière à l'intérieur de vos directions régionales?

620 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

C'est-à-dire que ces fonctions, ça dépend des directions régionales, ça dépend un petit peu des priorités qui sont mises de l'avant par les directions régionales, en termes de mise en valeur de différents modes de production ou différents produits du terroir ou autres.

625

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Merci.

630 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

635

Madame la Présidente, ma question s'adresserait peut-être à monsieur Robitaille!

Un porc biologique qui serait vendu en dehors de la filière de l'encan électronique, directement à un abattoir, est-ce que c'est un porc assurable à l'assurance stabilisation?

640

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

645

Effectivement, comme Michel vient de l'expliquer, la fédération autorise les transactions directement avec des producteurs, et c'est l'abattoir qui prélève la cotisation à l'ASRA pour que ce porc-là soit admissible au programme d'assurance stabilisation du revenu agricole.

Et il va être stabilisé sur la base du porc moyen, même si le producteur pouvait recevoir une somme additionnelle. Il n'y a pas de distinction dans le cadre des programmes d'assurance stabilisation entre un porc santé, un porc biologique ou un porc conventionnel.

650

Pour le moment, les programmes de stabilisation, dans la mesure où il prend le même créneau et que les prélèvements sont faits par l'abattoir, ce porc-là est assurable dans le cadre des programmes.

655 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

660 Par contre, étant donné que c'est un porc qui normalement serait produit pour avoir une prime sur le marché, et d'un autre côté, son coût de production, il n'y a qu'un seul coût de production pour le porc, il y aurait probablement, pensez-vous qu'il y aurait de bonnes chances que le producteur qui produirait pour ce marché-là ne trouve pas intérêt à s'assurer?

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

665 Probablement. On n'a pas fait d'analyse spécifique, parce que c'est un créneau qui est en développement, mais on peut arriver peut-être à cette conclusion-là, mais il y a aucune donnée qui pourrait confirmer ces dires-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

670 Monsieur Potvin, vous avez une seconde question? La première, bien, vous aurez une réponse écrite.

**PAR M. LUC POTVIN:**

675 Je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

680 Qui sera disponible d'ailleurs, pour l'information de tous, dans les centres de consultation ou dans le site Internet de la Commission lorsqu'elle sera déposée à la Commission. Alors vous pourrez suivre.

**PAR M. LUC POTVIN:**

685 Je vous remercie. Ma deuxième question faisait référence à une nouvelle parue dans "La Terre de chez nous" la semaine dernière, où on faisait état d'un produit qui, je peux pas vous dire s'il est actuellement en vente au Québec, là, mais on en faisait mention. On parlait d'un polymère qui pouvait être ajouté dans des fosses à purin, qui avait un pouvoir absorbant qui permettait justement d'absorber en totalité un purin, de façon à, si j'ai bien compris, transformer  
690 la matière liquide en quelque chose de solide.

Ce qu'on disait de ce polymère-là, c'est que par ailleurs, il avait des propriétés relativement semblables à la matière organique dans le sol et qu'il se décomposait à l'intérieur de trois (3) ans.

695 À titre de curiosité personnelle, j'aimerais savoir quel est ce produit et s'il y a des études. On me disait, on lisait dans l'article aussi que c'était un produit d'origine allemande, j'aimerais savoir aussi s'il y a des études qui ont été faites sur l'impact d'un tel produit sur les sols agricoles.

700

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous êtes au courant de cette information?

705 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Je suis pas au courant spécifiquement du procédé allemand dont il est question.

710 Il y a des procédés de traitement de lisier qui existent un peu partout dans le monde, et il y a des promoteurs de ces procédés-là qui régulièrement nous présentent leur procédé.

715 La plupart, pas la plupart, mais tout le temps ces demandes-là sont transmises, pas ces demandes, mais ces procédés-là ou ces descriptions-là sont transmises au Groupe de transfert technologique qui regroupe un ensemble de spécialistes de différents horizons dont les universités, les ministères concernés, le ministère de l'Environnement, le MAPAQ, etc., pour évaluation.

720 Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a beaucoup de procédés qui doivent être évalués au regard des conditions spécifiques au Québec, tant en termes climatiques qu'en termes de composition des lisiers, etc. Et en termes rendement économique par exemple, on a plusieurs procédés en Europe où l'aboutissement est la fabrication d'électricité par exemple. Évidemment, au taux qu'on a ici au Québec, c'est pas le genre de procédé qui à l'heure actuelle va présenter nécessairement un intérêt.

725 Dans le cas des polymères, il existe des procédés qui utilisent le polymère dans la séparation liquide-solide. Mais j'ai jamais entendu parler d'un polymère qui pourrait gélifier une citerne complète pour rendre solide ce qui est liquide, là. Ça, non, j'ai jamais entendu parler de ça.

730 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

735

J'ai aussi lu l'article, et c'est un polymère, en fait c'est une gélule qui semble-t-il peut, une fois qu'elle a absorbé le lisier, prendre un volume, je me souviens pas exactement, je crois que c'est quelques milliers de fois le volume qu'elle a au départ.

740

Maintenant, je pense que quelque chose qui pourrait peut-être être fait, c'est de vérifier si justement le comité de transfert technologique n'a pas déjà étudié ce dossier. Je crois qu'il l'ont déjà fait et qu'ils ont déjà, ils ont possiblement déjà émis des commentaires concernant ce produit-là.

745 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

On peut vous donner quelques minutes pour trouver l'information, puis on reviendra un petit peu plus tard au courant de la soirée.

750 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Pardon madame la Présidente, est-ce que vous vous rappelez du nom de la technologie, pas vous particulièrement, mais monsieur Marquis?

755 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Oui j'ai compris! Mais j'ai lu l'article aussi.

760 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Est-ce que quelqu'un, dans le fond, connaît le nom de la technologie? Parce que j'ai le rapport du Groupe de transfert technologique, et bon, on peut regarder si effectivement, ça a fait l'objet d'une évaluation.

765 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez toujours l'article avec vous, monsieur Potvin?

770 **PAR M. LUC POTVIN:**

Malheureusement non.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

775 Si vous me permettez, madame la Présidente!

C'est, de toute façon, simplement un polymère qui se gonfle et qui accumule l'eau. L'eau n'est pas disparue.

780 Alors ça veut dire qu'à ce moment-là, si on veut l'utiliser, bien sûr, ça veut dire transporter toute cette quantité d'eau au champ aussi, là. Il y a pas de réduction de volume avec ce genre d'équipement.

785 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

On va prendre la question en délibéré s'il vous plaît.

Monsieur Sanfaçon, on va prendre la question en délibéré, vous reviendrez lorsque vous aurez l'information, d'accord!

790

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Oui, merci.

795

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Ça va monsieur Potvin?

**PAR M. LUC POTVIN:**

800

Oui très bien, je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

805

La présidente, il faut qu'elle gère bien son temps et le vôtre!

---

**MARC TÉTREULT**

810

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marc Tétreault. Bonsoir.

815

**PAR M. MARC TÉTREULT:**

820

Bonsoir madame la Présidente. J'aimerais faire part dans ma question d'un état qui nous préoccupe grandement au niveau du monde agricole et qui va peut-être amener une réflexion sur la modulation réglementaire pour l'adapter vraiment aux préoccupations du milieu. Je vais l'illustrer par un exemple, donc ça va peut-être focaliser davantage la situation qu'on peut vivre dans une région comme la nôtre.

825

Je pense qu'on peut penser que la polémique entourant la production porcine entraîne des pressions sur tout le monde agricole et à tel point que ça a emmené, dans les dernières années, des modulations quand même assez importantes au niveau de la réglementation, au niveau environnement.

830

Il existe actuellement, c'est un exemple pour illustrer ce genre de situation qu'on peut avoir, des exigences sur le bilan phosphore. Pour simplement illustrer comment une mesure anodine peut avoir des impacts assez préoccupants dans le milieu.

835 Il y a eu adressée, puis ça, ça nous a été rapporté par les producteurs, une correspondance venant du central du ministère de l'Environnement les informant des modifications du règlement, leur disant à peu près ceci : bon, pour les entreprises de plus de cinq cents kilos (500 kg), produisant plus de cinq cents kilos (500 kg) de phosphore, et pour lesquelles il y avait plus de quinze hectares (15 ha) en production autres que fourragers, ils devaient produire le bilan phosphore pour juin 2003.

840 Si on prend ça à la lettre, puis on regarde, on a à peu près trois cent vingt-cinq (325) entreprises, on arrondit à peu près, on a trois cents (300) entreprises à peu près qui sont interpellées par cette directive.

845 Et on leur dit aussi que s'ils n'ont pas d'analyse de sol, on prend pour acquis comme exigence qu'il va falloir prendre des analyses de sol comme s'ils étaient riches ou excessivement riches, donc au-delà de cinq cents kilos (500 kg) de phosphore à l'hectare.

850 La réalité tangible que nous vivons, bon, on voit très bien trois cents (300) bilans phosphore à produire, on n'a pas l'expertise professionnelle d'un Club-conseil, qui a d'autres choses aussi à faire, les gens qui sont au ministère de l'Agriculture en ont amplement à gérer, et les producteurs reçoivent une telle missive.

855 Donc comment peut-on les rassurer, ces producteurs, et leur signifier qu'ils sont pas victimes d'une psychose engendrée autour de la production porcine, et de les rassurer, parce que je pense que c'est un élément qui est quand même assez important!

Juste pour illustrer l'impact que ça peut avoir, ça a peut-être pas de lien direct, mais il y a un certain effet, pour prendre un exemple qui est voisin d'ici, à Nouvelle qui est la municipalité voisine, il y avait l'an passé sept (7) entreprises laitières, il n'en reste que trois (3).

860 Pourtant, si on réfère, puis une question purement environnementale, la qualité des eaux qui est l'indice suprême sur la qualité ou l'impact d'une activité sur l'eau, j'ai ici le rapport qui vient du ministère de l'Environnement qui traitait, il en a fait mention pour les principales rivières de la région, la rivière Nouvelle a été identifiée, et l'eau était de très bonne qualité. Donc on peut voir que l'impact environnemental de ces entreprises-là n'était pas tel à perturber de façon si  
865 drastique le milieu.

870 Mais le fait est que devant cette incertitude et ces exigences que les entreprises ont vécues, des entreprises aussi qui, si on regarde les statistiques, sont en deçà de la production provinciale, donc des entreprises qui ont très peu de marge financière, elles sont prises, des fois, devant des choix déchirants.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

875 Donc votre question, c'est de savoir qu'est-ce qui est prévu avec la réglementation, pour permettre entre autres aux producteurs de faire leur bilan phosphore?

**PAR M. MARC TÉTREAULT:**

880 Bien, notamment, comment les rassurer aussi, parce que le message qu'ils ont, surtout depuis les trois-quatre (3-4) dernières années, ils perçoivent une pression énorme, il y en a qui font des choix qui sont pénibles pour le milieu agricole.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

885 Alors on va demander à monsieur Fortin de nous indiquer ce qui accompagne les mesures réglementaires approuvées en juin dernier.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

890 Mais avant de répondre, comment les rassurer par rapport à l'obligation d'avoir un bilan phosphore, concernant les coûts que ça impose ou concernant...

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

895 C'est comment les rassurer face à cette nouvelle réglementation. Ils perçoivent une surcharge, des coûts additionnels, alors qu'est-ce que vous allez faire pour rassurer ces producteurs-là, c'est ce que je comprends de votre question?

**PAR M. MARC TÉTREAULT:**

900 Exactement, puis d'autant plus que les ressources professionnelles pour y répondre, puis quand je regarde l'ampleur, c'est une simple évaluation, là, pour juin 2003, il y a près de trois cents (300) bilans phosphore à produire et à ma connaissance, il n'y a pas de services professionnels en région pour y répondre.

905

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

910 Bien, au ministère de l'Environnement, il y a pas de modulation par rapport à l'application du règlement, le but étant de pouvoir servir les producteurs de la même façon d'une région à l'autre, pour offrir les mêmes services puis rendre le service de façon uniforme et applicable, quel que soit le lieu physique pour servir notre clientèle.

915 Du côté du bilan phosphore, c'est un des items qui est rattaché au REA, donc c'est vrai qu'on oblige de faire un bilan phosphore pour être capable de faire notre gestion ferme par ferme, à partir des déjections réelles, donc à partir des quantités de phosphore, pour être en mesure de prendre le contrôle ou d'assurer un certain contrôle sur la qualité des sols, la qualité de l'eau.

920 Donc en appliquant ce règlement-là de manière uniforme et en effectuant les contrôles appropriés, bien, on est capable...

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

925 Et qu'est-ce que vous avez, vous nous avez parlé, il me semble, la semaine dernière, d'effectifs additionnels que vous avez obtenus, vous nous avez parlé d'accompagnement des producteurs, d'une première rencontre, peut-être expliquer à monsieur qui n'était pas présent ce qui est prévu?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

930 OK. Il y a plusieurs éléments que vous touchez.

935 Si on prend le contrôle dans son ensemble, c'est sûr que le ministère, en faisant – premièrement, il a à réorganiser son organisation du travail, donc au lieu qu'un fonctionnaire du ministère tente de démontrer par rapport à l'agronome du secteur privé les critères environnementaux, donc au lieu, que les deux (2) professionnels puissent se valider l'un et l'autre pour pas dire d'autre chose, donc on a confié le soin aux agronomes de faire les plans agroenvironnementaux de fertilisation.

940 On leur a demandé d'assurer un suivi. D'ailleurs, ça relève de leur compétence.

Le ministère s'est donné cent (100) nouvelles ressources pour effectuer un contrôle plus adéquat.

945 Le ministère a également convenu ou est sur le point de convenir une entente avec l'Ordre des agronomes, pour préciser les attentes qu'il a par rapport notamment au suivi des plans agroenvironnementaux de fertilisation et aux règles de dénonciation, pour être capable d'échanger de l'information avec l'Ordre des agronomes.

950 Il y a un projet de loi qui va nous permettre de prendre des ententes avec les municipalités pour augmenter le nombre d'inspections. Et je suis sûr que là, j'oublie des choses.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

955 Sur la centaine de t.c. additionnels que vous avez eus, il y en a combien qui sont dévolus à la région ici?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

960 Ici, ce qu'on mon collègue a dit hier, c'est qu'il y avait une ressource, cette ressource-là passe à trois (3). Donc on a triplé, en termes de contrôle de suivi, les ressources.



965 Je veux dire, ça paraît beaucoup, bien, je veux dire, on parle d'un (1) à trois (3), c'est sûr que c'est pas énorme comme quantité de ressources, mais c'est énorme par rapport à qu'est-ce qui se faisait avant.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

970 Vous nous avez mentionné aussi la semaine dernière qu'il y aurait une démarche qui serait faite auprès de chaque ferme, une première démarche où vous iriez expliquer comme il faut la réglementation.

Est-ce que vous pourriez nous en parler?

975 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui, une première démarche qu'on dit d'accompagnement à laquelle on visite la ferme, on fait un peu le diagnostic de la ferme avec le producteur, convenir avec lui des moyens les plus appropriés pour effectuer une correction dans les prochains jours ou prochaines semaines ou prochains mois.

Donc un plan pour, un, lui expliquer la réglementation, mais deux, aussi convenir des moyens à prendre pour corriger la source ponctuelle de pollution.

985 Donc cette démarche d'accompagnement, ça vise pas à mettre tout de suite le producteur en infraction, mais lui donner le temps de se trouver les moyens et d'apporter un suivi.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

990 La préoccupation de monsieur, en tout cas j'imagine, vous me corrigerez si j'interprète mal, mais on est dans une région où il y a sept (7) entreprises qui déclarent des porcs, donc c'est pas nécessairement le revenu principal et ce n'est pas le revenu principal, c'est ce qu'on nous a dit hier, et bon, la réglementation s'applique aussi aux autres productions animales.

995 Donc la question de monsieur peut-être est en rapport avec le fait qu'il n'y en a pas de problème ici de zone d'activités limitées, parce qu'il y a pas de surplus de phosphore nulle part, alors pourquoi appliquer la réglementation partout au Québec, quels sont les motifs qui sont derrière ça?

1000 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Bien, pour se donner une vision à moyen et long termes, pour éviter justement de se retrouver dans des problématiques où d'autres régions ont subi ces problématiques-là.

1005

Donc c'est évident que ça prend des mesures de contrôle puis des mesures – d'ailleurs, on y va avec aussi de la précaution pour éviter ce genre de situation là.

1010 C'est pour ça qu'on a mis en place un moratoire à la grandeur du Québec, pour se donner le temps d'arrêt. C'était une mesure de précaution.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1015 Moi, je comprends du bilan phosphore que c'est un moyen que le législateur s'est donné pour établir le portrait exact de la situation partout au Québec.

1020 En d'autres termes, on y est allé sur une base théorique pour évaluer les régions en surplus, c'est ce que vous nous avez expliqué, et vous voulez maintenant établir de façon juste et correcte quelle est la situation partout au Québec, pour ensuite être en mesure de mieux analyser, j'imagine, les projets de développement qui vont se réaliser un peu partout sur l'ensemble du territoire, est-ce que c'est juste?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1025 Oui, oui, vous avez parfaitement raison. Quand on va faire l'analyse ferme par ferme, on va pouvoir déterminer si la ferme a suffisamment de superficie en regard de la quantité de phosphore à épandre.

1030 Dans certaines municipalités, on s'est aperçu la semaine dernière que la méthodologie avait certaines failles et que ça faisait en sorte que des régions qui étaient pas nécessairement en surplus pouvaient se retrouver théoriquement en surplus. Et l'inverse peut être vrai également.

1035 Donc qu'est-ce que ça va amener, cette façon de faire, à partir des données réelles, donc d'établir les superficies et d'avoir un portrait réel de la situation, pas nécessairement par municipalité, mais ferme par ferme.

Donc c'est vraiment une gestion rigoureuse du risque qu'on parlait cet après-midi.

1040 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1045 Monsieur affirme que pour l'année 2003, dans la région, il devrait y avoir trois cents (300) bilans phosphore produits. Est-ce que c'est vrai?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1050

J'ai pas les données du nombre de fermes, mais mon collègue, est-ce que c'est trois cents (300)? Donc oui, toutes les fermes vont devoir produire leur bilan phosphore.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1055

Là, ma question va s'adresser à ce moment-là au ministère de l'Agriculture!

Est-ce que c'est vrai qu'il n'y a pas les ressources professionnelles en Gaspésie pour produire trois cents (300) bilans phosphore attendus pour l'année 2003?

1060

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1065

Madame la Présidente, bon, selon Statistique Canada, au recensement, il me semble que c'était deux cent quatre-vingt-douze (292) entreprises qui déclaraient des activités agricoles, lesquelles parmi ces entreprises-là vont devoir faire un bilan phosphore, comme l'expliquait monsieur Serge Bouchard, probablement pas toutes. Parce qu'il y a des niveaux de production de phosphore ou des surfaces cultivées.

1070

Donc là, je suis pas en mesure de vous dire si c'est deux cents (200) qui restent ou quoi que ce soit, d'une part.

1075

D'autre part, on sait que sur place, présentement il y a un Club-conseil en agroenvironnement. Je n'ai pas l'information à savoir, est-ce qu'il y a, dans la région, mais je vais demander à mon collègue, d'autres services professionnels de type consultant privé ou de personnel, par exemple, qui peut être fourni par des coopératives agricoles ou des services d'accompagnement de cette nature-là.

Je sais pas si Bernard a des informations additionnelles.

1080

**PAR M. BERNARD RACINE:**

Oui madame la Présidente, en guise de complément, il y a effectivement des consultants agronomes privés qui sont actifs dans la région.

1085

De plus, certaines entreprises privées aussi s'intéressent à produire ce type de bilan là. De plus, la région a mis sur pied une coopérative de services-conseils dans la formule d'un groupe dont je vous ai fait part en après-midi, qui a reçu un mandat de certains groupes de producteurs, de regarder la possibilité d'ajouter des ressources additionnelles, parce qu'effectivement, ça tire la langue dans les ressources actuellement pour arriver à l'échéancier prévu par le ministère de l'Environnement.

1090

L'autre problématique qu'on vit, c'est dans la méthodologie de déterminer les seuils qui, dans le fond, vont enclencher le dépôt d'un bilan phosphore, soit le fameux seize cents kilos (1600 kg) de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, phosphore et aussi la notion du quinze hectares (15 ha) en culture.

1095

Donc on dispose pas nécessairement de données fiables à ce stade-ci, soit sur le plan agronomique ou encore simplement au niveau de l'inventaire des entreprises, pour être capable d'identifier clairement quelles sont les entreprises qui devront déposer un bilan phosphore en juin 2003.

1100

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Si je comprends bien à ce moment-là, vous me répondez à peu près qu'il y a pas de panique. À votre première évaluation, vous êtes pas encore capable de dire s'il y a insuffisance de ressources professionnelles pour produire les bilans phosphore attendus?

1105

**PAR M. BERNARD RACINE:**

Il y a effectivement pas de panique. On est en train de vivre le troisième changement réglementaire au niveau environnemental, et on a toujours vécu des périodes transitoires, et vous voyez un peu l'approche de concertation en région. On discute aussi avec nos collègues de la Direction régionale ainsi que l'Union des producteurs agricoles, et on essaie de faire au mieux.

1110

1115

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

C'est parce que j'essaie de comprendre l'intervention de monsieur qui nous dit, qu'est-ce qu'on fait pour sécuriser les gens.

1120

Je vérifie d'abord s'il y a des ressources professionnelles ou techniques suffisantes.

Maintenant, monsieur Tétreault, tantôt vous avez affirmé qu'à Nouvelle, il y avait sept (7) entreprises, est-ce qu'on parle d'entreprises laitières?

1125

**PAR M. MARC TÉTREULT:**

Entreprises laitières, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1130

Et qu'il en resterait que deux (2)?

**PAR M. MARC TÉTREULT:**

1135

Trois (3).

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Et à quoi vous attribuez les quatre (4) qui ont cessé?

1140

**PAR M. MARC TÉTREAULT:**

Bien, il y a différentes causes à ça. Le producteur, je pense, fait la réflexion suivante! Où en suis-je rendu dans mon évolution professionnelle, à quelle étape! Bien sûr c'est différent s'il est en début ou s'il est en fin de vie professionnelle. Il va évaluer s'il a une relève ou non, va évaluer aussi quelle est l'ampleur des exigences ou des travaux qu'on lui demande de faire pour devenir conforme à la réglementation.

1145

Et devant ce constat, va regarder aussi sa marge financière et va prendre une décision. Je pense que c'est un ensemble de ces éléments-là.

1150

Bien, une chose que je peux percevoir, on avait des entreprises qui avaient de la relève, des entreprises qui avaient encore une durée de vie professionnelle intéressante et ils ont décidé d'abandonner à toute cette fluctuation et pression environnementale qu'ils vivaient.

1155

Mais ça, on peut pas généraliser. Mais il y a des cas que nous avons en mémoire.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Vous l'attribuez à la pression environnementale, parle-t-on de pression environnementale ou de pression sociale?

1160

**PAR M. MARC TÉTREAULT:**

Peut-être un mélange des deux (2). Parce que, comment dirais-je, c'est sûr qu'il y a des pressions sociales, mais il y a aussi l'entreprise qui entreprend des travaux pour se rendre conforme à la réglementation. Et au cours des quatre (4) ou cinq (5) dernières années, il y a eu beaucoup de modifications, des fois parfois mineures, mais il arrivait des faits cocasses où l'entreprise n'avait pas encore terminé d'exécuter des travaux, qu'il y avait une modification réglementaire, et déjà ne se trouvait plus conforme.

1165

1170

Donc vous voyez que ça crée quand même un malaise et de l'incertitude et beaucoup de frustration de la part de ces producteurs.

1175

Et comme on a une petite région, trois cent vingt-cinq (325) entreprises à peu près, peu importe des sources, si on prend la source auprès de Statistique Canada ou les fiches d'enregistrement ou les fiches de membership de l'UPA, on s'obstinera pas là-dessus, mais c'est l'ordre de grandeur qui est important, donc la communication se fait assez rapidement, et ça peut créer dans le milieu une morosité telle que les gens abandonnent.

1180

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Donc vous avez eu l'impression, en tout cas vous rapportez une espèce, on appelle ça en anglais, un "moving target", que les attentes à l'égard des producteurs ont varié beaucoup à travers les années?

1185

**PAR M. MARC TÉTREULT:**

Oui.

1190

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Et que ça a produit un sentiment d'insécurité de la part...

1195

**PAR M. MARC TÉTREULT:**

Effectivement, puis comme ce sont des entreprises qui ont des moyens démunis, étant donné leur taille, bien, ils ont des choix déchirants à prendre.

1200

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

OK, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1205

Monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1210

C'est encore une question pour monsieur Tétreault par exemple!

Ces fermes laitières qui ont abandonné la production laitière, abandonnent-ils l'agriculture ou s'ils s'en vont dans d'autres productions?

1215

**PAR M. MARC TÉTREULT:**

Il y en a qui abandonnent, mais d'autres vont dans d'autres productions. Essentiellement, on va faire de la grande culture, mais c'est assez partagé, là.

1220

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Parce que s'ils s'en vont vers les grandes cultures, je suppose qu'ils ne passeront pas à côté de la préparation d'un PAEF, ils vont devoir le préparer quand même?

1225 **PAR M. MARC TÉTREAULT:**

C'est possible.

1230 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Donc ce ne serait pas la question environnementale à ce moment-là qui les aurait...

**PAR M. MARC TÉTREAULT:**

1235 Dans le cas des entreprises laitières, la question préoccupante, c'est toute la question de structure d'entreposage qui est en cours.

Étant donné les coûts que ça peut exiger, les revenus qu'ils ont dans leur entreprise, bien là, ils ont une réflexion à faire.

1240

C'est toujours le dilemme quand on est une entreprise laitière, est-ce que je dois augmenter ma production, est-ce que j'ai suffisamment de revenus pour me doter d'une structure d'entreposage, quelle est la complexité des modifications que j'ai à faire! Des fois, il y a des décisions qui sont prises au sein de l'entreprise et qui sont propres aux producteurs.

1245

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Je ne sais pas si monsieur Sanfaçon peut commenter concernant les structures d'entreposage, mais le programme, lui, se continue concernant les subventions aux structures d'entreposage. D'ailleurs, vous nous en avez présenté un paragraphe dans le rapport d'hier.

1250

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Effectivement. Et le programme Prime-Vert se termine le 31 mars 2003, mais comme on vous l'indiquait, compte tenu que le ministre de l'Agriculture a lancé son plan d'accompagnement, suite à l'adoption du REA, et que ce plan d'accompagnement là va, disons, s'articuler via le programme Prime-Vert, il y a fort à parier que celui-ci sera reconduit.

1255

Et les modalités actuelles favorisent les entreprises de petite taille en regard de l'entreposage, puisque l'aide financière est de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) pour les entreprises produisant moins de huit cent mètres cubes (800 m<sup>3</sup>) de fumier solide et mille (1000 m<sup>3</sup>) pour le liquide.

1260

Donc par rapport à soixante-dix pour cent (70%) pour ceux qui en produisent au-dessus, en plus.

1265

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1270

Vous avez une autre question, monsieur Tétreault?

**PAR M. MARC TÉTREULT:**

Oui.

1275

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Excusez-moi, j'aurais peut-être une information supplémentaire!

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1280

Oui monsieur Fortin, allez-y.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1285

Pour le nombre d'entreprises plus grand, qui produisent plus que seize cents kilos (1600 kg) de phosphore, c'est quarante-sept (47).

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1290

Ici?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1295

Oui, ici dans la région. Donc le problème est moins pire que si c'était trois cents (300), trois cents (300) entreprises.

**PAR M. MARC TÉTREULT:**

1300

Il faut quand même prendre en considération les superficies en culture.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui.

1305

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Si vous me le permettez, madame la Présidente, selon les gens de la Direction régionale, et en prenant en considération le quinze hectares (15 ha), la majorité des deux cent quatre-vingt-douze (292) vont devoir effectuer un bilan phosphore.

1310



Maintenant, juste, et ça à titre indicatif, parce que le temps de réalisation d'un bilan phosphore peut varier énormément selon le type d'entreprise, selon si l'entreprise a ses plans de ferme par exemple, bon.

1315 Mais mettons que ça prend une journée, pour faire un chiffre rond, puis qu'on en a deux cent cinquante (250), on a deux cent cinquante (250) jours. Et s'il y a deux (2) professionnels pour le faire, bon bien, on est à cent vingt-cinq (125) jours de travail.

1320 Alors c'est juste pour donner une approximation de ce que ça peut requérir de façon très très approximative comme temps d'intervention.

1325 Alors dans certains cas, ça pourrait être plus court, évidemment si l'entreprise a ses éléments, comme par exemple si elle est habituée de faire un PAEF, un Plan agroenvironnemental de fertilisation, probablement qu'il y a un plan de ferme déjà, etc., etc.

Puis ça peut être un peu plus long s'il faut partir à zéro.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1330 En d'autres termes, c'est réaliste de penser qu'on va arriver à l'échéance?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1335 Là, je peux pas me prononcer sur le réalisme de réaliser deux cent cinquante (250) jours ou quelque chose comme ça de travail professionnel, là. Je sais pas, il faudrait faire le calcul à rebours à partir de la date du 15 juin 2003 puis revenir, voir s'il en reste et si les gens ont en main les éléments pour pouvoir le faire, ce que j'ignore, mais que peut-être mon collègue du ministère de l'Environnement peut compléter.

1340 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce que c'est commencé, les bilans sont commencés dans la région?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1345 Dans la région, je ne saurais trop. Est-ce que vous avez de l'information concernant ça?  
Non.

1350 On est en train de finaliser une tournée avec l'Ordre des agronomes pour arrêter le bilan phosphore définitif. Ce bilan phosphore là, d'ailleurs la programmation informatique est déjà faite.

1355

Nous, de notre côté, sur le plan provincial, on a une stratégie pour inciter les producteurs à déposer leur bilan pour la date convenue qui est juin 2003. Je peux vous la résumer, c'est pas tellement long.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1360

Allez-y.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1365

Premièrement, la bonne volonté des producteurs à respecter la réglementation. Donc un producteur, normalement, va être très intéressé à produire son bilan phosphore, bilan phosphore qui a été, je dirais, approuvé par l'ensemble des intervenants, pour être capable d'avoir un moyen juste pour évaluer la charge réelle.

1370

Des lettres de rappel aux producteurs ont été envoyées en novembre. Une deuxième série va être envoyée en décembre 2002. Publicité ciblée dans les hebdomadaires régionaux, "La Terre de chez nous", et une tournée d'explication avec l'UPA qui va débiter, il y a déjà eu des séances de travail au début du mois, et ça va se poursuivre en janvier et février pour aller chercher la totalité des bilans phosphore qu'on a.

1375

Donc c'est une stratégie où l'ensemble des intervenants sont sollicités, et cette stratégie-là a été précédée par une tournée provinciale avec l'Ordre des agronomes, pour être capable d'arrêter le PAEF et le bilan phosphore comme tel.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1380

Merci. Ça va monsieur Tétreault?

**PAR M. MARC TÉTREAU:**

1385

Oui. Peut-être un commentaire avant de passer à l'autre question.

1390

Permettez-moi, avec ce que j'entends, j'ai des doutes sur l'efficacité de la stratégie de communication. Étant donné, juste un petit élément, les producteurs ont reçu la lettre, comme monsieur l'a dit, au mois de novembre, et dans le secteur de Gaspé, il y avait déjà de la neige qui recouvrait le sol, donc il y avait impossibilité d'aller faire les analyses de sol.

1395

Et là, on vient dire, si vous avez pas vos analyses de sol, dans la lettre c'est même spécifié, vous devez prendre comme si le sol était excessivement riche. Donc il y a quand même une certaine ambiguïté dans l'application du règlement.

Deuxième question! À titre d'information, depuis le temps qu'on a regardé la chose au sein de notre comité, est-ce qu'il existe des méthodes techniques, si oui lesquelles, réellement

efficaces pour contrôler les odeurs entourant la production porcine au site d'élevage premièrement et deuxièmement, lors de l'épandage? Et j'insiste sur réellement efficace!

1400 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon, vous en avez déjà mentionné quelques-unes.

1405 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente. Si vous permettez aussi tout à l'heure je pourrai revenir sur la technologie.

1410 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Oui, tout de suite après, j'avais prévu.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1415 Bon, au niveau de l'épandage, il est reconnu que l'épandage de lisier par rampe basse réduit les odeurs d'environ cinquante pour cent (50 %). Donc ça, c'est au niveau de l'épandage.

1420 Et c'est sûr que ça peut varier, si c'est une rampe avec déflecteur par rapport avec une rampe avec pendillar ou encore une rampe avec appareil d'incorporation attachée, donc qui enfouit si on veut presque simultanément sur sol nu lors de l'épandage.

Alors dans ce temps-là, la réduction peut être encore supérieure à celle-là.

1425 Au niveau de l'entreposage, il existe bien sûr les toitures. On a eu aussi un certain nombre de promoteurs qui ont, avec plus ou moins de succès, fait la promotion de produits censés donner au lisier une odeur de jasmin, de rose et autres fleurs printanières! Jusqu'à maintenant, on peut pas conclure au succès total.

1430 Par contre, la toiture est un facteur d'atténuation sur les fosses à lisier, un facteur d'atténuation important de la charge d'odeurs.

Troisièmement...

1435 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on a une évaluation de cette diminution de la charge d'odeurs lorsqu'on utilise des toitures sur les fosses à purin?

1440 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1445 Il existe un facteur d'atténuation qu'on utilise notamment dans le calcul des distances séparatrices dans les orientations gouvernementales, et je sais pas si mon collègue peut m'aider, mais il me semble, de mémoire, on utilisait zéro virgule huit (0,08) au lieu de un (1), en tout cas, il y a un facteur d'atténuation qui est prévu. Ça peut être indicateur un peu peut-être de l'efficacité.

J'ai pas d'autres informations présentement, mais on peut vérifier. Ah, zéro virgule sept (0,7) qu'on me dit, c'est ça.

1450 Donc ça peut indiquer un petit peu. Et il y a différentes, selon les types probablement, une efficacité variable, mais ça, on peut regarder ça si la Commission a besoin d'avoir des informations plus précises, mais il y a effectivement diminution des odeurs.

1455 Finalement, bien, le troisième lieu d'odeurs, c'est le bâtiment lui-même. Et les nouvelles techniques de bâtiment, et si vous voulez en savoir davantage, on peut demander à monsieur Fillion de nous en parler. Mais par exemple, les technologies de construction avec cheminée haute plutôt que air forcé réduisent passablement les odeurs.

1460 Il y a aussi des biofiltres qui ont été installés, qui sont un peu plus dispendieux.

Il existe donc, en conclusion, des technologies permettant de réduire les odeurs, que ce soit au niveau du bâtiment, au niveau de l'entreposage et au niveau de l'épandage.

1465 Il faut se rappeler que la charge d'odeurs la plus importante se situe au niveau de l'épandage, au moment de l'épandage.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1470 Donc ces technologies réduisent mais n'éliminent pas complètement les odeurs?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1475 Bien, d'élimination, je pense pas qu'on puisse parler d'élimination. On parle de réductions quand même qui peuvent être importantes.

C'est certain que s'il y a incorporation, par exemple, on n'est pas à l'élimination, mais ça commence à sentir par mal moins.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1480 Monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1485 Oui, j'aimerais surtout rappeler à monsieur Tétreault qu'on a eu une conférence, lors des thématiques, donnée par monsieur Roch Joncas de l'IRDA qui, à ce moment-là, a mentionné toute une série de technologies qui pourraient réduire les odeurs, et il y avait aussi associé, du moins pour certaines, un coût, et l'efficacité aussi.

1490 Mais je ne voudrais pas que ça empêche monsieur Fillion de nous présenter ce qu'il connaît aussi concernant les réductions d'odeurs avec les différentes technologies.

Mais du moins, il y a eu quelque chose que vous pouvez retrouver dans les documents du BAPE. C'était à Sainte-Marie.

1495

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

C'est la semaine du 29 octobre.

1500 Et par ailleurs, vous allez voir dans le site Internet de la Commission, il y a déjà trois (3) résumés de conférences qui ont été données dans le cadre des thématiques, et entre autres celle sur les impacts et les solutions techniques et technologiques. Elles sont déjà inscrites dans la documentation du BAPE déposée dans le cadre de la Commission du BAPE.

1505 Monsieur Fillion, est-ce que vous pourriez vous approcher et nous parler des technologies qui se rapportent davantage aux bâtiments?

**PAR M. ROBERT FILLION:**

1510 Madame la Présidente, messieurs les Commissaires! C'est sûr que les techniques qui ont été parlées, disons à Sainte-Marie, au niveau des bâtiments, il y a toute une liste qui a été faite par monsieur Roch Joncas.

1515 Pour répondre à la question, actuellement c'est sûr qu'il y a aucune technique actuellement qui permet de façon efficace d'enlever les odeurs complètement, ça, c'est sûr et certain.

1520 Il y a toute une série de travaux actuellement, de recherches qui se font, par exemple pour diminuer les odeurs. Il va y avoir par exemple dans les bâtiments neufs toute une série de facteurs qu'on essaie de travailler, par exemple sur un bâtiment complètement latté, on va installer par exemple des raclettes en dessous des lattes pour pouvoir sortir le lisier de façon régulière, le lisier frais. Parce qu'on sait que c'est le lisier qui fermente qui emmène une question d'odeurs.

1525 Actuellement aussi dans les bâtiments, il y a énormément d'efforts de mis par les compagnies d'équipement pour réussir à trouver des systèmes de ventilation qui travaillent très bien et qui sont capables de faire le travail. Par exemple si on enlève une majorité d'odeurs en dessous des animaux ou des lattes et qu'on le laisse en valeur fertilisante, bien, on va en avoir

1530 moins à jeter à l'extérieur, donc ces systèmes-là travaillent avec des ventilateurs à vitesse variable et tout ça.

1535 Et aussi, bon, il y a des travaux qui se font aussi beaucoup plus au niveau des bâtiments de forme moderne de production, plus à ces niveaux-là que dans les autres domaines, par exemple comme la litière, etc. Il y a des travaux qui se font, mais il y a pas de recherches particulières, par exemple, qui vont se faire là-dedans, c'est-à-dire qu'on va placer par exemple des plafonds plus élevés, on va travailler avec des systèmes de ventilation très performants. Mais il y a pas de mesures particulières qui se font.

1540 Au niveau des bâtiments aussi, il y a le côté des biofiltres. C'est tout ce qui est filtre, actuellement on travaille, surtout, c'est très dispendieux, mais on travaille par exemple avec des troupeaux de sélection, multiplication, à organiser des systèmes de biofiltre, par exemple, au niveau des animaux, pour pouvoir filtrer vraiment les odeurs, pour empêcher aussi dans les zones, du côté de l'Europe par exemple, ils vont faire des travaux pour empêcher, par exemple, que les microbes puissent passer à travers le système. Il y a des biofiltres pour les troupeaux de  
1545 sélection et en même temps, en même temps qu'on travaille pour retenir les bactéries, etc., en même temps on diminue les odeurs.

1550 Donc il y a plusieurs points, plusieurs travaux qui sont font là-dessus actuellement, mais pour répondre à votre question bien juste, d'enlever complètement les odeurs, il y a rien actuellement pour ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1555 Merci monsieur Fillion. Merci monsieur Tétreault.

Il y a plus d'inscription au registre, je sais pas s'il y avait d'autres citoyens qui souhaitaient poser des questions, je vous donne cinq (5) minutes, après quoi je ferme le registre.

1560 Peut-être vous informer également qu'il y a trois (3) documents, comme je le disais, trois (3) documents qui sont déjà déposés dans le site Internet de la Commission puis qui vont être disponibles dans les centres de consultation, qui ont été préparés à la suite des séances thématiques qu'on a tenues dans six (6) villes du Québec, et ces documents sont des documents qui résument les conférences qu'on a entendues à cette occasion, et également qui rapportent les principales questions qui ont été soulevées par les citoyens lors de ces séances,  
1565 avec une référence dans les verbatim aux réponses qui ont été données à ces questions.

1570 Alors c'est un outil de repérage et en même temps d'information et bien sûr, il y a toute la documentation qui a été déposée par les conférenciers et qui est également disponible dans le site ou dans les centres de consultation.

Il y a des documents qui ne peuvent pas être déposés dans le site, parce qu'il y a des problèmes de droits d'auteur, mais on peut donc pas les numériser et les mettre dans le site, mais ils sont disponibles en général dans les centres de consultation.

1575

---

**MICHEL CHOUINARD**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1580

Monsieur, vous vous êtes rajouté au registre?

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1585

Non, en fait, j'ai pas passé par le registre, mais j'ai répondu à l'invitation que vous avez faite.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1590

D'accord.

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1595

J'ai eu la chance déjà de poser des questions hier, je pensais pas avoir la chance, je veux pas rallonger indûment la soirée.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1600

Non, ça va, mais est-ce que vous pourriez nous répéter votre nom s'il vous plaît!

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

Michel Chouinard.

1605

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Chouinard. Vous pouvez y aller.

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1610

OK. Dans la Politique de l'eau qui vient d'être lancée par le gouvernement du Québec, c'est pour préciser un terme qui est utilisé et qui s'applique semble-t-il au niveau agricole, on parle du principe d'écoconditionnalité.

1615 J'aimerais voir, bon, on dit que le financement gouvernemental, bon, pourrait devenir conditionnel à l'application de ce principe-là.

On dit qu'il y a un projet-pilote qui est en cours et que la mise en place des mécanismes d'application de l'écoconditionnalité, dans le secteur porcin, est prévue dès 2004.

1620

Je voudrais savoir qu'est-ce qu'on entend, à quelles mesures spécifiques on réfère quand on parle d'écoconditionnalité?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1625

Alors là encore, je vous rappelle qu'il y a eu une conférence qui a été donnée sur l'écoconditionnalité. Deux (2) personnes sont intervenues, soit monsieur Jacques Lebus, sous-ministre au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ainsi que madame Isabelle Breune de l'UQCN, d'accord!

1630

Par contre, ces conférences ont eu lieu à Montréal, donc le document de la Commission n'est pas encore en ligne, là.

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1635

Elle a déposé un document?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1640

Ils ont déposé des documents, et leurs conférences également sont déposées dans le site ou dans les centres de consultation.

Puis vous avez également les transcriptions qui se rapportent à ça. Donc c'était les dimensions économiques et c'était à Montréal, et c'était le 6 et le 7 novembre.

1645

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

Très bien.

1650

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, peut-être que monsieur Sanfaçon pourrait juste simplement nous rappeler les grandes lignes de ce qui a été dit à cette occasion.

1655

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente. Ce à quoi il est fait mention ici, c'est la décision qui a été prise suite à une entente conclue entre le ministre de l'Agriculture, en février 2001, et le



1660 président de la Fédération des producteurs de porcs qui signaient, à ce moment-là, une convention de mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans la production porcine.

1665 Suite à ça, il y a eu un groupe de travail qui a été composé de représentants du ministère, de la Fédération des producteurs de porcs, du ministère de l'Environnement, quand j'ai dit du ministère tout à l'heure, je signifiais du MAPAQ, l'UQCN, de la Financière agricole et de l'Union des producteurs agricoles, et ce groupe de travail là a élaboré un plan de mise en œuvre de l'écoconditionnalité en production porcine.

1670 Le rapport de ce groupe-là a été déposé et présente une mise en œuvre de l'écoconditionnalité en quatre (4) phases, dont les dates qu'il est fait mention, c'est-à-dire pour un début en 2004 et un projet-pilote qui va s'amorcer dès la prochaine année.

À partir de ce moment-là, compte tenu qu'on touche les programmes de la Financière agricole, je laisserais mon collègue de la Financière prendre le relais à ce préambule.

1675 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

1680 Madame la Présidente, alors dans les faits, il y a déjà des actions qui ont été posées par la Financière agricole par rapport à la notion d'écoconditionnalité. Exemple, une entreprise qui souhaite obtenir un financement pour des constructions de bâtiments d'élevage doit présenter un certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement et évidemment, le PAEF ou encore l'avis de projet, dépendamment. Donc on s'est collé aux nouvelles règles pour ce qui est de l'obtention d'un programme de financement.

1685 Concernant les programmes d'assurance récolte et d'assurance stabilisation, au niveau des productions céréalières, la Financière remet à ses producteurs et productrices agricoles un guide de bonne pratique en culture qui est basé sur des recommandations reconnues quant aux normes de fertilisation, date de semis, etc., pour faire en sorte que nos producteurs et productrices aient des bonnes pratiques dans leur production agricole.

1690 En ce qui concerne les élevages de production porcine entre autres, on en a parlé un petit peu cet après-midi, la Financière agricole travaille de concert avec les autres partenaires pour travailler à arrimer la question des unités assurées versus les sites d'élevage et la conformité de ces sites d'élevage là. Et incessamment, on devrait trouver la bonne formule qui fasse en sorte qu'on puisse appareiller tout ça.

1695 Lors de ma présentation du 7 novembre dernier, madame la Présidente, je vous avais énoncé des orientations que la Financière avait prises par rapport à toute la question d'écoconditionnalité, si vous permettez, je pourrais peut-être les énumérer rapidement.

1700 D'abord on avait quand même donné quatre (4) principes directeurs. Dans le fond, le premier, c'était l'affirmation de la responsabilité de la Financière agricole à l'égard du

développement durable. On le retrouve dans notre mission, dans notre vision d'affaires, c'est quelque chose qui est présent dans nos actions.

1705 Et la conservation des ressources.

Le respect des compétences des divers intervenants impliqués, qu'on parle du ministère de l'Environnement, du ministère de l'Agriculture principalement.

1710 L'affirmation de la responsabilité de la Financière face aux décisions gouvernementales. Il y a eu des décisions gouvernementales, et la Financière s'inscrit dans cette démarche-là pour rendre nos actions, nos interventions respectueuses des règles environnementales.

1715 Et surtout, une chose très importante, l'affirmation de la responsabilité de la Financière à l'égard de ses clients. On peut imposer des choses, mais il faut s'assurer que la mise en place ne mette pas en péril les entreprises agricoles, je pense que c'est pas l'objectif quand on parle d'écoconditionnalité ou de respect des règles environnementales.

1720 Et à ça, bien, les cinq (5) orientations sont les suivantes : donc assurer la pérennité des entreprises agricoles par le financement de projets respectant les normes environnementales, ce que je vous disais tout à l'heure, l'exigence des CA.

1725 D'intégrer les exigences relatives à l'application des normes environnementales au programme d'assurance stabilisation et de protection du revenu. Donc c'est des travaux qu'on est en train de faire en collaboration avec les autres partenaires.

Participer à la réalisation du projet-pilote en production porcine, en tenant compte des nouvelles dispositions du REA. On en a parlé au cours des dernières séances.

1730 Favoriser une approche intégrée dans la gestion des problématiques identifiées dans le cadre de nos opérations. On veut pas se désister de notre rôle d'accompagnateur ou d'aidant au niveau de notre clientèle face à des problématiques particulières. Je pense qu'avec nos clients et nos partenaires, l'objectif, c'est de trouver des solutions à l'ensemble des problématiques qui seront soulevées au cours des prochaines années.

1735 Et initier, finalement, des mesures administratives favorisant une gestion cohérente d'écoconditionnalité. On parle à ce moment-là de modifications de nos programmes pour se coller aux nouvelles exigences et aux échéances que le REA nous a édictées comme organisme gouvernemental.

1740 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors la conférence de monsieur est aussi disponible dans le site Internet de la Commission, et c'était le 7 novembre.

1745

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

C'est ça, en après-midi.

1750 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez une autre question, monsieur Chouinard?

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1755

J'en aurais une, mais je veux pas abuser.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1760

Vous n'abusez pas, nous sommes là pour vous!

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1765

On a parlé dans le cas de la production porcine de technologies propres, qu'est-ce qu'il en est de ces technologies propres là? C'est quoi au juste ces technologies-là, et est-ce qu'il y a des recherches en cours présentement pour en favoriser le développement?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1770

Monsieur Sanfaçon.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1775

Merci madame la Présidente. Souvent on parle de technologies propres en faisant référence aux procédés de traitement de lisier complet, et je pense qu'on reviendra pas sur l'explication par rapport au traitement complet versus traitement partiel!

1780

Il existe présentement, le ministère a mis en place huit (8) vitrines technologiques concernant quatre (4) procédés de traitement. Ces huit (8) vitrines-là impliquent dix (10) fermes. C'est-à-dire que dans deux (2) cas, un procédé sert à traiter le lisier de deux (2) fermes contiguës.

1785

Alors ces procédés-là sont des traitements anaérobies pour l'un, un traitement aérobie pour l'autre. Une décantation et biofiltration pour le troisième et une séparation et ultrafiltration et osmose pour le dernier. Les noms commerciaux sont Biofertile, Biosor, Purin Pur et le premier, je pense que c'est Bio-Terre, si ma mémoire est bonne.

Nous en sommes à la deuxième année pour la plupart, on a complété une deuxième année d'implantation. Chaque année, il y a un rapport préliminaire qui est transmis. Nous

1790 attendons les rapports finaux dans le courant de l'année prochaine. Ces rapports-là font état à la fois des atteintes des objectifs qui sont fixés en termes de qualité des rejets, font état également des aspects techniques et des aspects économiques.

1795 Ce sont pour la plupart des procédés qui avaient fonctionné in vitro en laboratoire à échelle plus ou moins grande et qu'on utilise présentement à l'échelle de la ferme.

1800 Alors ce sont les quatre (4) procédés qui font l'objet des vitrines technologiques, et on peut fournir aux gens qui le souhaitent les adresses pour aller voir, pour les voir fonctionner, sans aucun problème.

1805 Un autre élément, il existe une autre technologie qui ne fait pas l'objet d'une vitrine technologique mais qui est aussi en fonction présentement dans une entreprise agricole à Saint-Elzéar, qui vise aussi un traitement relativement complet. Et finalement, quand on parle de traitement complet aussi ou de technologie propre, on fait référence souvent aux questions de compostage.

1810 Dans les traitements complets en général, le liquide peut être, qui est issu du traitement, doit avoir une qualité qui permet son rejet au cours d'eau, et le solide peut être, par exemple, faire l'objet d'un compostage ou faire l'objet d'une granulation dans des endroits où on peut sécher à ce moment-là la partie solide.

1815 C'est quelque chose qu'on a essayé et qu'on est en train de relancer présentement, c'est l'entreprise Agrior. On a fait différents tests de granulation avec différents fumiers. L'idée est que la fraction solide qui peut sortir d'un procédé de traitement, pas nécessairement un procédé complet, mais un procédé partiel aussi, pourrait à ce moment-là faire l'objet d'une granulation et se substituer, on le souhaite, aux engrais minéraux lorsque possible dans des formulations qui pourraient être bénéfiques pour les sols, parce que présentant des caractéristiques plus intéressantes en termes agronomiques pour les sols.

1820 Alors je sais pas si ça vous satisfait. Il existe un dépliant sur les vitrines pour les procédés de traitement de fumier, c'est offert gratuitement dans tous vos bureaux du ministère.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1825 Et il est aussi déposé.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1830 Et il est déposé aussi sur le site de la Commission. Si jamais vous pouvez passer à un centre de service à Caplan, puis même on peut vous en faire parvenir si vous le souhaitez. Je suis persuadé que les gens de la Direction régionale vont se faire un plaisir de le faire.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1835 Monsieur Sanfaçon, je vous inviterais maintenant peut-être à revenir sur la gélule!

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1840 La gélule, bon! J'ai pas fait le lien tout à l'heure avec le procédé allemand versus Fertigel. Je connais bien Fertigel. J'ai rencontré le promoteur à quelques reprises.

Écoutez, ce qu'on peut en dire, c'est que nous avons invité – d'abord j'y ai touché moi-même, ça existe! Ça gonfle effectivement...

1845 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Avez-vous senti?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1850 J'ai senti l'effet gonflant, là! On a invité, et ça fait déjà quelques années, on a invité le promoteur à déposer son plan et ses documents techniques au Groupe de transfert technologique, comme on le fait pour tous les promoteurs, peu importe leur technologie. Nous les invitons toujours à déposer au Groupe de transfert technologique toutes les informations pouvant faire l'évaluation.

1855 Alors quand un promoteur contacte le Groupe de transfert technologique, il reçoit une brochure explicative qui présente quelle information il doit fournir pour permettre l'évaluation par le Comité de transfert technologique de la technologie, du potentiel de la technologie déposée.

1860 Ces critères d'évaluation là sont de cinq (5) ordres. Alors il y a des critères environnementaux, il y a des critères sociaux ou reliés à la santé, il y a des critères agronomiques, des critères techniques et des critères économiques.

1865 Alors ces critères d'évaluation là sont pris en compte par les membres du Comité de transfert technologique pour évaluer le potentiel d'un procédé qui leur est soumis.

1870 Par la suite, quand l'étape d'évaluation est complétée, c'est-à-dire pour que l'évaluation se fasse, le dossier doit être complet, les informations doivent être fournies. Et quand c'est fait, puis l'évaluation est complétée, il y a un rapport.

Le dernier rapport du Groupe de transfert technologique ne fait pas état du procédé Fertigel.

1875 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors merci monsieur Chouinard.

**PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

1880

Merci madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1885

Monsieur Potvin, ça va pour la réponse? Très bien.

---

**MOT DE LA FIN**

1890

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors cette dernière intervention met fin à nos séances publiques à Carleton.

1895

Je tiens à vous informer que la Commission va revenir à Carleton. Pour le moment, il est un peu tôt de vous indiquer exactement quand, où nous viendrons et quelles seront les modalités, il reste encore des choses à déterminer à cet égard.

1900

Mais ce qui est certain, c'est que vous serez informés, soit par l'intermédiaire des journaux, soit par l'intermédiaire de notre site Internet, ou peut-être aussi par la diffusion d'une brochure, comme on l'a fait dans le cadre de la première série de déplacements.

1905

Je vous invite fortement, tous ceux qui ont des préoccupations ou qui ont une opinion à exprimer sur la production porcine, à le faire, et il nous fera plaisir de vous accueillir lors de notre deuxième tournée régionale.

1910

Sur ce, je vous invite à consulter couramment le site Internet de la Commission; il s'y rajoutera d'autres documents, d'autres informations que vous pourrez lire dans les verbatim de la Commission, et cela va permettre de compléter toute l'information dont vous disposez sur ce secteur de production au Québec.

Alors sur ce, bonne soirée, bonne nuit et bon retour chez vous.

1915

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1920

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.